



Municipalité de Palmarolle

AUX CONTRIBUABLES DE PALMAROLLE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Au cours de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue le 7 avril 2025, à 20 h, au bureau municipal au 499, route 393, à Palmarolle, ceux-ci ont adopté le deuxième *Projet de Règlement n° 361* intitulé : « *Modifiant le règlement de zonage no 141* ».

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal lors des heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À PALMAROLLE CE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE AVRIL 2025.

GILLES COSSETTE, DIRECTEUR GÉNÉRAL, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(ARTICLE 420 DU CODE MUNICIPAL)

JE SOUSSIGNÉ, GILLES COSSETTE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, DE LA MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE, RÉSIDANT À ROUYN-NORANDA, CERTIFIE SOUS MON SERMENT D' OFFICE QUE J' AI PUBLIÉ L' AVIS CI-ANNEXÉ EN AFFICHANT TROIS COPIES, LE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE AVRIL 2025, AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE AVRIL 2025.

GILLES COSSETTE, DIRECTEUR GÉNÉRAL, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER